



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Monsieur VAN GEYSEGHEM demeurant à 5030 LONZEE - Rue Try Ansquet, 13 .

Le terrain concerné est situé Rue Try-Ansquet, 13 à 5030 LONZEE et cadastré Division 4, section A numéro 83L3.

Le projet consiste en installation d'un car-port et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts ..., aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides ...;

Le projet s'écarte du GCU sur les points suivants:

- front de bâtisse non conforme;
- implantation latérale (côté gauche) non conforme;
- toiture plate au lieu de à versant(s);
- matériaux d'élévation en panneaux HPL de ton gris et en bardage de bois au lieu de briques ou crépi.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBOUX.

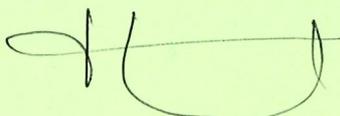
A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à urbanisme@gembloux.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 avril 2024 au 06 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400036 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBOUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gembloux.be

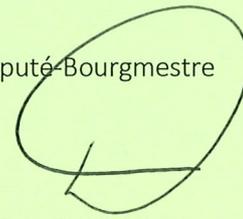
La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA